



## **Budget 2021**

**Conseil communal du 15 décembre 2020**

**Intervention du Bourgmestre en charge des Finances, Maxime Prévot**

### **Synthèse express**

Le budget 2021 de la Ville de Namur sera, une nouvelle fois, présenté en équilibre, et cela sans artifice budgétaire (contrairement à Liège ou Charleroi par exemple qui ont recours à des inscriptions de crédits d'intervention de la Région sur lesquels ils tablent pour boucler leur budget). C'est une satisfaction dans le paysage des grandes villes.

Mais notre rigueur budgétaire des années antérieures va se heurter à une dépréciation majeure des trajectoires financières. Dans les années futures, notre bas de laine va fondre plus vite que prévu à cause du Covid (8 millions de déficit à cause de ce virus rien qu'en 2020 pour notre budget communal) et ne permettra plus de combler les déficits à l'exercice propre qui s'annoncent en raison des charges de pension, des coûts de CPAS, de la volatilité des recettes d'IPP et du précompte immobilier, et du tax shift qui nous impactera plein pot. La crise sanitaire faisant office d'accélérateur de ce décrochage budgétaire. A Namur comme dans toutes les communes du Royaume. Même les communes du BW s'alarment. Et le bourgmestre de Charleroi Paul Magnette a annoncé hier que sans intervention structurelle de la région, il serait impossible de tenir le coup dans les villes et communes.

Ce décrochage budgétaire annoncé est très frustrant car il est indépendant des décisions prises à l'échelle de la commune, mais le résultat de décisions d'autres niveaux de pouvoir ou de la conjoncture économique et sanitaire ambiante.

Nous devons donc redoubler de vigilance et unir nos voix pour réclamer et obtenir de la Région une prise en compte plus forte de la situation des villes et communes, afin de redonner des perspectives oxygénées aux finances communales.

Malgré ces perspectives moroses et inquiétantes, la Ville bouclera son exercice 2021 en équilibre et continuera de mener une politique volontariste de soutien aux acteurs de terrain, durement frappés par la crise. Des politiques innovantes seront impulsées en matière de soutien commercial, de revitalisation urbaine, d'émancipation culturelle, d'aménagements de voirie, d'égouttage ou de trottoirs, d'aires de jeux pour enfants, de terrains de sport ou encore d'attractivité touristique. Nous serons plus que jamais au rendez-vous de la solidarité pour les plus fragiles et démunis. Nous accélérerons nos transitions vers une ville plus durable, plus mobile, plus agile, plaçant continuellement le capital humain, dont l'enfance et l'école, au cœur de nos projets. Nous soignerons les questions de convivialité, de biodiversité, de propreté et de sécurité. Près de 60 millions d'euros d'investissements sont ainsi prévus à notre budget 2021.

Chers amis du conseil,

Comme vous l'avez souhaité, nous avons décidé de consacrer une séance de Conseil communal spécifique au budget pour permettre un débat démocratique de qualité sur ce point annuel important et « censé » donner les accents de la politique qui sera menée l'exercice suivant.

Je dis bien, « censé donner », car en cette fin d'année 2020 si particulière et qui a bousculé toutes nos certitudes, les travaux budgétaires et les prévisions à moyen et

long termes ont été rendus encore plus aléatoires et compliqués qu'ils ne peuvent déjà l'être en temps normal dans un monde où tout s'accélère et dans lequel cinq années peuvent représenter une éternité.

Sur ce dernier point, je tiens à rappeler que, compte tenu de la situation, le Ministre des pouvoirs locaux a indiqué que les plans de gestion et les projections quinquennales feraient l'objet d'un travail en collaboration entre les communes concernées, le SPW et la CRAC pour présenter un dossier solide fin 2021 en accompagnement du budget 2022. Gageons que d'ici là, nous puissions revivre normalement et procéder à l'inventaire et à l'estimation des dommages collatéraux de la crise inédite que nous vivons depuis l'après-guerre.

Comme je le disais lors de la MB 2, les projections quinquennales sont à prendre avec beaucoup de réserves, dès lors que :

- Le plan de gestion n'a pas été actualisé et que les projections en question sont donc toujours réalisées sur base du plan de gestion de 2015 ;
- Les prévisions des additionnels au Précompte Immobilier ont été effectuées sur base d'une estimation du SPW qui ne tiendrait notamment pas compte de l'augmentation du parc immobilier à Namur. Ce point devra être affiné avec le SPW et le CRAC dans le cadre du plan de gestion afin d'envisager une croissance réaliste. Toutes les communes de Wallonie sont d'ailleurs horrifiées des montants communiqués par le SPW et beaucoup doutent de la rigueur avec laquelle le SPW est en capacité de gérer cette nouvelle compétence venue du fédéral, au vu des expériences antérieures guère rassurantes ;
- Enfin, les prévisions des additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) traduisent certes un ralentissement mais la réalité des chiffres nous rattrapera surtout d'ici deux ans, lorsque l'on accusera le coup et le coût de la crise Covid actuelle. La semaine dernière, l'UVCW parlait d'un trou global au niveau des communes de presque 600 millions d'euros en raison de la crise covid. C'est

dire si les années à venir bousilleront tous les pronostics et réduiront à néant les efforts que nous avons fait durant douze ans ;

- Tout cela sans compter sur les effets de la crise au niveau des aides sociales qui augmentent et ne devraient cesser d'augmenter dans les prochains mois en raison des pertes d'emplois et des faillites annoncées.

Mais comme nous avons souhaité le préciser dès l'entame de cette législature, nous ne laisserons pas tomber les plus précarisés et nous serons au *rendez-vous de la solidarité pour mener une politique d'action sociale qui porte ses fruits et donne espoir, estime et dignité à ceux qui les ont perdus*. Cette phrase issue de notre Déclaration de Politique Communale prend tout son sens aujourd'hui.

Depuis que je suis en charge des finances, c'est la première année que les projections quinquennales, malgré le caractère très relatif, sont si catastrophiques.

Cette vision d'un important déficit à venir nous ramène près de 15 ans en arrière ; les efforts de ces dernières années sont balayés et les réserves constituées et maintenues depuis de nombreuses années seront réduites à néant avant la fin de la législature et peut-être même dès 2023. C'est ce que je vous expliquais avant l'été : la crise du Covid impacte nos finances de manière violente. Rien qu'avec la première vague, ce sont, souvenez-vous, pas moins de 8 millions d'euros de surcoûts imprévus ou de pertes de recettes inattendues que l'on doit encaisser. Et avec cette seconde vague de confinement, la situation, chacun l'imagine bien, ne va guère s'améliorer. La facture finale de 2020 sera donc particulièrement salée. Elle sera même acide pour nos finances, puisque notre bas de laine va fondre bien plus vite que prévu.

Oui en septembre dernier, j'ai pu me réjouir que certains paramètres et singulièrement nos bons résultats du compte 2019 aient permis de renflouer nos réserves. Notre bas de laine avoisinait à nouveau les 20 millions d'euros. En soi, de manière isolée, cette nouvelle était réjouissante et il fallait s'en réjouir. Mais dès que

l'on dézoome un peu le regard, et que l'on analyse les chiffres de la Ville de manière plus macro, je redis mon inquiétude. La même que celle que j'ai déjà formulé à maintes reprises.

Il faut se rappeler que lorsque cette majorité est arrivée à la tête de la Ville, nous faisons face à un déficit structurel de près de 7 millions d'euros par an. Nous avons redressé la barre durant plus de 12 ans, pour remettre la Ville à flot, à l'équilibre budgétaire et avec même 20 millions de réserve.

Dès lors, au vu du chemin parcouru, chacun comprendra que l'énorme frustration que nous ressentons aujourd'hui face à cette perspective de dégradation de nos finances communales, vient surtout que cette dégradation accélérée est le résultat d'une série d'éléments sur lesquels nous n'avons pas la moindre maîtrise. Ce n'est pas le fruit d'une quelconque mauvaise gestion ; que du contraire, nous sommes l'une des seules grandes villes à disposer de réserves si conséquentes. Nous n'avons pas dépensé l'argent à tout-va, nous avons tempéré les coûts de personnel, diminué nos dépenses de fonctionnement, limité nos volumes d'investissements pour éviter un effet disproportionné sur la dette.

Oui il y a eu, et nous le revendiquons fièrement, d'importants chantiers publics, mais ceux-ci ont été rendus possible grâce à des apports extérieurs (les subsides régionaux et européens) et non, contrairement à certains fantasmes ou raccourcis véhiculés par ceux qui ne maîtrisent pas la comptabilité communale, nous n'avons pas explosé la dette ou trop investi. La charge de dette progresse d'ailleurs de manière extrêmement maîtrisée et conformément à nos prévisions, grâce aux taux fort bas que l'on connaît depuis des années, et grâce aussi aux talents de notre directeur financier. Les projections budgétaires des prochaines années se dégradent en fait en raison de l'augmentation des coûts de pension du personnel et du futur second pilier, de l'augmentation inéluctable des coûts du CPAS pour répondre aux besoins de solidarité, de la chute des recettes du précompte et de l'impôt des personnes

physiques vu les retards d'enrôlement et les pertes de revenus des citoyens que la crise Covid amplifiera ; à cause aussi des pertes de recettes dues au Tax Shift fédéral du Gouvernement précédent, et les pertes de recettes et les coûts additionnels de la pandémie achèvent de mettre la dernière couche.

Souvenez-vous aussi qu'au début de la législature, je vous indiquais que la reprise à 100% par la province de notre dotation communale à la zone de secours était la condition impérative pour que nos finances tiennent le coup, avec notre bas de laine, jusqu'à la fin de cette législature. Au final, la reprise s'opérera à hauteur de 60% au lieu de 100%. Cela nous laisse donc une ardoise de quatre millions par an supplémentaires. Et je n'ose imaginer si pareille décision n'avait même pas été envisagée...

On pourra se rassurer ou relativiser en regardant dans l'assiette des voisins. La plupart des communes wallonnes font face aux mêmes difficultés. Et la situation dans les autres grandes villes comme Liège ou Charleroi est bien pire que la nôtre. Charleroi affiche un déficit de plus de 42 millions € rien que pour cette année 2020. Et près de 50 millions pour 2021. Liège encaisse elle un déficit de plus de 43 millions € cette année. Le Gouvernement s'apprête donc à libérer ces sommes énormes cette semaine, comme il le fait déjà depuis plusieurs années, pour garder ces villes à flot.

Cela fait en effet plusieurs années que les déficits budgétaires de ces villes sont comblés par des interventions de la Région sous forme de prêts sans intérêts du CRAC. Facile dans ces conditions d'offrir par exemple la gratuité des repas scolaires, quand finalement ce n'est pas le budget communal qui les assume... Sans sursaut de la Région wallonne pour venir au chevet de ses communes et des grandes villes particulièrement, il est à craindre pareille technique devra probablement se généraliser. Viendra un moment où à Namur aussi, nous ne pourrons plus réduire le personnel, compresser les dépenses à l'os, ni supprimer divers investissements de maintenance. Et nous devrons probablement aussi faire usage dans le futur de ce

même mécanisme, celui d'une intervention régionale indispensable pour combler annuellement le budget sous forme de prêts CRAC remboursables sans intérêt. Namur n'a jamais procédé de la sorte, car elle s'est toujours mieux tirée d'affaire que d'autres grandes villes. Nous sommes, pour notre part, à l'équilibre depuis plusieurs années et toujours aujourd'hui encore. Mais ce ne sera plus nécessairement vrai pour l'avenir. Ne mettons toutefois pas la charrue avant les bœufs ; des contacts que j'ai pu avoir récemment, il y a manifestement une vraie prise de conscience du Gouvernement wallon et singulièrement du Ministre des Pouvoirs locaux sur cette situation. Les cabinets planchent dessus.

Cette vision, j'en suis conscient, n'est pas réjouissante. Mais elle n'est probablement rien par rapport à tous les drames humains de ces derniers mois et tous les dommages futurs annoncés que nos concitoyens, commerçants et indépendants, et nos entreprises devront traverser à l'avenir. Il nous faut être à leurs côtés avant tout.

Cependant, l'Etat, au sens large du terme en ce compris les communes, devra être également au rendez-vous de la solidarité pour que nous puissions traverser ensemble cette crise et ensuite construire de nouvelles perspectives. Les moyens financiers devront être déployés pour permettre une reconstruction et nous devons toutes et tous nous mobiliser au sein des différentes assemblées pour œuvrer ensemble dans la même direction pour un changement de paradigme qui devra notamment passer par un refinancement des pouvoirs locaux, premiers investisseurs publics du pays. Notre volontarisme s'est traduit par plusieurs exonérations de soutien de taxes et de redevances, le maintien de subsides, et notre plan communal de relance. Nous faisons clairement notre part du job !

\*\*\*\*\*

Après ces considérations introductives, je vous propose de passer en revue les éléments essentiels de ce budget de transition ; une transition vers l'après-crise et les changements nécessaires que ça impliquera pour les budgets futurs.

Il s'agit également d'un budget de transition car il intègre un coût de la crise totalement incertain tant en recettes qu'en dépenses, tablant sur un hypothétique retour à la normale dans le courant de l'année 2021. Les modifications budgétaires successives nous permettront alors d'ajuster le tir à la hausse ou à la baisse pour « coller » à la réalité de la crise et de ses chiffres. Quand je parle de « retour à la normale en 2021 », je dois aussitôt relativiser : nous avons pris l'hypothèse, probable et crédible hélas, que la crise sanitaire poursuivra ses effets encore une bonne partie de l'année 2021. Sans être aussi dramatique que 2020. Nous avons donc considéré que les articles budgétaires en recettes ou en dépenses qui sont impactés par la crise (comme l'a montré l'année 2020), resteraient en berne de 25% par rapport à leur ligne normale de flottaison.

Le total des recettes ordinaires de l'exercice propre s'élève à 194.414.396 € et le total des dépenses ordinaires de l'exercice propre s'élève quant à lui à 197.713.799 €.

Le budget 2020 se présente donc en déficit à l'exercice propre de 3.299.403 €.

Néanmoins, ce résultat de l'exercice propre en déficit se voit amélioré au global dès lors que le résultat des exercices antérieurs s'élève à 4.248.933 € en raison de la réforme de la MB 2 par la tutelle ayant refusé une mise en provision avec un budget en déficit en 2020. Précisons d'emblée que cette écriture purement technique ne change rien à la situation financière globale, aujourd'hui très préoccupante pour les exercices futurs.

Dans ce cadre morose, heureusement que la gestion parcimonieuse des dernières années nous a permis, comme je le rappelais, d'accumuler des réserves et provisions

qui s'élèveraient fin 2021 à un montant total estimé de plus de 19,4 millions € pour nous permettre de faire aujourd'hui « tampon » et « barrage » aux impacts directs et indirects de la crise et d'assurer la transition.

Après cet examen des résultats globaux, commençons par les recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert et de dette.

Rappelons que les comparaisons s'opèrent par rapport au budget 2020 après MB 2.

Les recettes de prestations s'élèvent à 7,6 millions € et représentent 4 % du total des recettes ordinaires.

Elles sont en augmentation de plus de 600.000 € par rapport à 2020. Vous en trouverez le détail dans les documents budgétaires mais, notons que la variation porte sur un hypothétique retour à la normale dans le courant de l'année 2021 par exemple en matière de locations de salles, de fréquentation du PARF ou encore d'organisation des stages.

Les recettes de transfert s'élèvent à 180 millions € et représentent 93 % du total des recettes ordinaires.

Ces recettes progressent certes globalement de 4 millions € par rapport à la MB 2 de 2020 mais, ce qui est plus inquiétant, c'est qu'elles sont par contre totalement stables par rapport au budget initial 2020.

Ces recettes, les plus importantes en termes de pourcentage au sein du budget communal, comprennent essentiellement :

- Les recettes dites de fonds (Fonds des communes, Namur Capitale et « main morte »),

- Les recettes de fiscalité (additionnels et fiscalité locale),
- Et enfin, les subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir.

Les recettes de fonds représentent globalement 47,7 millions € et progressent de plus de 620.000 € par rapport à 2020 dont :

- 40,9 millions pour le fonds des communes conformément au montant provisoire communiqué par le SPW et qui sera ajusté en cours d'exercice ;
- 6 millions pour le fonds « Namur Capitale » dont 3,7 millions au profit de la Zone de Police au travers d'une dotation spécifique.

Les recettes de fiscalité représentent 103,3 millions € et progressent de l'ordre de 3,2 millions € dont :

- 83,7 millions € d'additionnels (IPP, PI et automobile)
- 19,6 millions € de taxes dites « locales »

Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques (IPP) s'élèvent à 38,2 millions €, soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2020.

Cette estimation communiquée par le SPF Finances tient compte de la réalité des enrôlements et de l'effet du tax-shift dont l'impact est estimé pour 2021 à 750.000 € pour un impact cumulé structurel de l'ordre de 4 millions €.

Si nous ne contestons pas l'effet positif sur le portefeuille des citoyens, nous pouvons aujourd'hui nous rendre compte que l'effet est par contre important et négatif sur les finances locales et que cette décision du fédéral n'est pas neutre sur nos finances et leur dégradation au fil des ans. C'est par exemple ce type de mesure prise unilatéralement qui vient impacter et mettre à néant des efforts de gestion entrepris depuis de nombreuses années.

Enfin, notons que l'impact de la crise actuelle n'est pas encore véritablement intégré et que les effets se feront probablement sentir dès 2022. Rappelons par ailleurs que ces recettes font l'objet de ré-estimations en cours d'exercice et que le chiffre définitif est en général communiqué vers le mois d'octobre.

Les additionnels au précompte immobilier (PI) s'élèvent à 44,1 millions €, soit une progression de 2 % par rapport à 2020.

Comme mentionné depuis plusieurs années déjà, et à l'instar des additionnels à l'IPP, cette recette doit être considérée sur plusieurs années. A titre d'exemple, on peut notamment remarquer que la croissance entre 2017 et 2018 était de 5,80 % pour 2,24 % entre 2018 et 2019 et 3,05 % entre 2019 et 2020.

Les recettes de la fiscalité « locale » s'élèvent à 19,6 millions € et augmentent de l'ordre de 3 millions € par rapport à 2020 sur base de l'hypothèse d'un retour à la normale dans le courant de l'année 2020 pour diverses recettes qui avaient été diminuées en MB 2 pour venir en soutien notamment aux commerçants dans le cadre de la crise.

Notons que ce chiffre de 19,6 millions € reste toujours 1 million € en-dessous du montant estimé au budget initial 2020 qui tablait sur 20,6 millions, partant du principe que les premiers mois de 2021 seront toujours inéluctablement impactés par la crise.

Enfin, la MB 1 de 2021 intégrera les éventuels correctifs en la matière ainsi que les écritures nécessaires pour rencontrer la possibilité offerte récemment par le Gouvernement wallon d'exonérer pour 2021 les secteurs les plus touchés de certaines taxes.

En effet, le Gouvernement wallon a décidé ce 26 novembre 2020 de compenser la totalité des moindres recettes des communes qui supprimeraient en 2021 leurs taxes sur les débits de boissons, les terrasses, les droits de place pour les marchés, les métiers et loges foraines et enfin sur les hôtels et chambres d'hôtes.

Le Collège communal entend bien user de cette faculté pour un montant estimé à près de 800.000 € et apporter ainsi son soutien à des secteurs fortement impactés par la crise depuis plusieurs mois.

Les modalités sont aujourd'hui connues et le Collège a été saisi du dossier ce jour afin de vous soumettre la décision formelle lors du Conseil de janvier de ne pas appliquer les taxes et redevances suivantes pour tout l'exercice 2021 :

- la taxe sur les séjours en établissements hôteliers et assimilés ;
- la redevance sur les emplacements et le raccordement électrique sur les marchés ;
- la redevance sur l'occupation du domaine public, sauf pour les commerces et entreprises ne relevant pas du secteur de l'HORECA ou des commerçants ambulants ;
- la taxe sur les loges foraines, les activités de gastronomies foraines, les cirques et autres chapiteaux assimilés ;
- la redevance sur l'occupation du domaine public par les forains pour les caravanes résidentielles lors de la Foire de Juillet.

Enfin, les recettes de « subventions » s'élèvent à 29 millions € et sont globalement stables par rapport à 2020.

Les recettes de dette s'élèvent à 4,9 millions €, soit 2,5 % du total des recettes ordinaires et diminuent de près de 1,3 millions € essentiellement en raison de la suppression de la recette « one-shot » versée par la Régie foncière en application du

renouvellement de la concession du Casino en 2020. Abstraction faite de cet élément, ces recettes sont donc globalement stables.

Enfin, les recettes de prélèvement à l'exercice propre s'élèvent à 1,8 millions qui correspondent à la reprise annuelle de provision constituée au bénéfice du CPAS à cette fin pour 460.000 € et à l'inscription exceptionnelle au budget ordinaire de la recette liée à l'emprunt de relance pour 1.315.000 €.

Après avoir expliqué les différentes catégories de recettes et leurs variations, je vais maintenant aborder les dépenses ordinaires, soit les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 83 millions €, soit 42 % du total des dépenses ordinaires et progressent de 2,4 millions par rapport à 2020.

Ces dépenses intègrent la totalité des coûts en matière de personnel connus à ce jour dont le plein impact du plan d'embauche 2020, le plan d'embauche 2021, les départs à la retraite connus et les diverses adaptations liées à la RGB (promotions, évolution de carrière...).

Notons que ce projet de budget n'intègre pas d'indexation des salaires dès lors que le bureau du plan prévoit, tout au mieux et pour l'instant, une éventuelle indexation en janvier 2022 pour les salaires dans la fonction publique. Si cela devait changer, les crédits nécessaires seraient alors prévus par voie de MB.

Enfin, notons une quasi stabilité des équivalents temps plein depuis près de quatre ans (1.402 en 2016 et 1.404 en septembre 2020).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32,3 millions €, soit 16 % du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement de près de 265.000 € par rapport à 2020.

Il est important de rappeler que ces dépenses avaient fortement été augmentées en MB de 2020 notamment pour intégrer une série de dépenses liées à la crise et que la comparaison avec le budget initial est probablement plus pertinente.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021 sont finalement supérieures de plus d'un million € par rapport au budget initial 2020.

Le budget initial reprend d'ailleurs une série de dépenses nouvelles liées au plan de relance comme par exemple 175.000 € pour la promotion des commerçants, 100.000 € pour le fonctionnement du réseau de bénévoles, 65.000 € pour la mise en place d'une plate-forme de réduction de la fracture numérique pour les écoles ou encore l'achat et la mise à disposition de tickets pour les « articles 27 » en matière culturelle.

Notons enfin que ce même budget initial, qui se veut le plus proche possible de la réalité, diminue également, comme indiqué, une série de dépenses en raison de la crise et de ses impacts sur le fonctionnement des services au quotidien (par exemple au niveau de l'affranchissement qui diminue de près de 140.000 €).

Les dépenses de transfert s'élèvent à 61,4 millions €, soit 31 % du total des dépenses ordinaires et diminuent globalement de près de 200.000 €.

- La dotation au CPAS représente 18,8 millions €, soit 31 % du total des dépenses de transfert.

La dotation est conforme à celle prévue par le CPAS dans son budget 2021 qui vous sera soumis au Conseil de janvier 2021.

Pour mémoire, rappelons que la dotation au CPAS avait été fortement majorée en 2019 et ensuite en 2020 en raison de la crise du COVID. Les moyens dévolus au CPAS, fortement augmentés ces dernières années, apportent la preuve de notre engagement en faveur des plus défavorisés. Pour rappel, au compte 2018, la dotation du CPAS s'élevait 16,6 millions € contre 18,8 millions € aujourd'hui, soit une progression structurelle de plus de 12% en trois ans. Je n'ai pas le souvenir spontané d'autres secteurs ayant connu une telle augmentation sur une si courte période.

- La dotation à la Zone de police représente 19,5 millions €, soit 32 % du total des dépenses de transfert.

Notons que le montant de cette dotation acte une diminution exceptionnelle de près de 250.000 € par rapport aux montants initialement prévus dans les projections quinquennales.

- La dotation à la Zone de secours NAGE représente 7 millions €, soit 11 % du total des dépenses de transfert.

Cette dotation est diminuée de près de 3 millions € par rapport au budget initial 2020 en raison de la reprise partielle et progressive du financement par la Province. (Pour mémoire, les provinces ont repris à leur charge dès 2020 20% de la part communale nette dans le financement des zones de secours, ce pourcentage étant porté à 30 % en 2021, 40 % en 2022, 50 % en 2023 et 60 % en 2024).

Comme je vous le disais en octobre, c'est évidemment un peu éloigné de la DPR qui prévoyait 100 % à l'horizon 2024, mais c'est évidemment mieux que rien, d'autant que ce mécanisme a évidemment des effets pervers sur d'autres

structures dans lesquelles la Province a décidé de réduire les financements qui, pour partie, devront évidemment être repris par d'autres niveaux de pouvoirs, dont les communes (...). Nous avons d'ailleurs déjà abordé ce sujet important lors de notre dernier Conseil du 8 décembre au détour de la motion avortée de Défi.

- Les autres dépenses de transfert représentent 12,5 millions €, soit 20 % du total des dépenses de transfert et augmentent de près de 900.000 € par rapport à la MB 2 mais de plus de 1,5 millions par rapport au budget initial 2020.

Ces dépenses concernent notamment les subsides et soutien au monde associatif social, culturel et sportif pour près de 9 millions € ou encore l'intervention communale obligatoire dans le déficit des fabriques d'église pour 1 million €.

Il est important de préciser que pour mesurer les modifications, il convient davantage de comparer au budget initial 2020 à cause de fortes variations en 2020 et 2021 en raison des impacts de la crise ou encore d'éléments de relance ponctuellement prévus.

A ce titre, notons notamment un montant de 520.000 € au titre de subsides pour le développement économique, un subside complémentaire de 45.000 € au profit de l'ASBL Namur CentreVille (anciennement GAU) pour élargir structurellement son action au cœur commerçant de Jambes également ou encore un soutien à la plateforme e-commerce Namur Boutik pour un montant annuel de 120.000 €.

Les dépenses de dette s'élèvent à 21 millions €, soit 11 % du total des dépenses ordinaires.

Si « facialement », ces dépenses augmentent de près de 800.000 €, il convient d'épingler qu'en réalité, elles diminuent en part propre (soit à charge de la Ville) de plus de 100.000 €. Enfin, le montant de 21 millions € est, quant à lui, stable par rapport au budget initial de 2020.

Je rappelle, comme déjà indiqué, que malgré le travail régulier sur la dette ainsi que sa gestion active par notre Directeur financier qui permet d'en garder le contrôle et de saisir les meilleures opportunités du marché, les investissements consentis la législature précédente dont les chantiers se terminent vont inmanquablement accroître le volume de la dette et sa charge pour les exercices futurs. C'est logique et normal. Et surtout, c'est maîtrisé. La progression est régulière et connue.

Notons de surcroît que même avec ces augmentations prévues, les deux ratios régionaux de contrôle de la dette sont toujours bons puisque le ratio du volume de la dette (*soit le solde restant dû par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 96,53 % (certes en progression par rapport à 2020 mais toujours largement inférieur aux 125 % autorisés par la Région) et celui des charges financière (*soit les charges financières nettes par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 8,61 % (soit inférieur largement au 17,5 % autorisés). Nous sommes donc dans le bon, et largement.

\*\*\*\*\*

Après avoir parcouru les grandes lignes de force du budget ordinaire, venons-en au budget extraordinaire, soit le budget d'investissement.

Le budget extraordinaire 2021 s'équilibre à un montant de 58 millions € au global  
(exercice propre et exercices antérieurs) financé par :

- 49 millions par emprunt (dont 16 millions € compensés par une recette équivalente à la charge d'emprunt pour le projet « ADEPS ») ;
- 5,7 millions par subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir ;
- 1 millions € par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire (dont essentiellement le financement du FRIC qui doit transiter par un fonds de réserve dédié à cet effet).
- 2,5 millions € par intervention de tiers.

Il est important de rappeler que, comme chaque année, ce montant d'investissements prévus comporte des « doublons » avec le budget 2020 à hauteur de 3,9 millions € concernant des projets pour lesquels il était incertain de pouvoir ou non les attribuer avant le 31/12/2020. La MB 1 rectifiera, le cas échéant, les écritures en conséquence.

Il faut aussi souligner, que le budget 2021 comporte un emprunt de 1.315.000 € destinés à financer une partie du programme de relance au budget ordinaire.

Enfin, ce budget comporte également une partie du plan de relance qui n'a pas pu être concrétisé en 2020 au niveau extraordinaire.

Au niveau des projets, nous pouvons notamment relever au niveau des masses principales (hors projet ADEPS à charge de la FWB sur lequel je ne reviens plus) :

- 6 millions estimés pour des travaux à la piscine de Jambes dont les montants devront encore être précisés ;
- 4,2 millions pour des travaux aux écoles ;
- 4,2 millions pour les travaux de voirie sur fonds propres (soit hors FRIC) ;
- 2,1 millions pour le site de l'Espena en vue de la création du futur parc public en cœur de ville ;

- 2.028.000 € pour des travaux au infrastructures sportives, aux bâtiments sportifs et aux aménagements de terrains de sport ;
- 1,8 millions pour l'équipement du Grand Manège via le CAVEMA ;
- 1,7 millions pour des travaux d'égouttage (hors FRIC) ;
- 1.750.000 € pour des honoraires et des travaux à la Citadelle, notamment en vue de préparer la future rénovation du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure ;
- 880.000 € pour des travaux en matière de mobilité ;
- 816.000 € pour l'infrastructure informatique et 750.000 € pour lutter contre la fracture numérique et favoriser la transition digitale dans nos écoles communales ;
- 520.000 € pour des aménagements d'aires de jeux ;
- 1,750 millions pour l'aménagement qualitatif de l'axe Rogier-Brabant ;
- 4,5 millions pour la rénovation intégrale de la place de la Station et l'aménagement du Boulevard Mélot, conformément à nos engagements antérieurs. Cela va incontestablement tirer le quartier de la gare vers le haut, avec, rappelons-le, la rénovation du Passage Wérenne qui devrait aussi démarrer l'an prochain et à terme, la revitalisation du square Léopold et ses artères commerçantes voisines ;
- Notons encore, 300.000 € pour les moyens dévolus au budget participatif, 292.000 pour les cimetières, quasi autant pour l'aménagement des Quais de la porcelaine pour le service de la propreté publique ou encore les moyens nécessaires les aménagements de sécurité routière dans les villages ou encore des crédits pour améliorer les problèmes thermiques de l'Espace citoyen.

Ce n'est évidemment pas exhaustif mais permet de se faire une idée des grandes masses qui seront prévues en 2021 pour les investissements.

Pour clôturer cette partie consacrée au programme d'investissement, précisons que la balise pluriannuelle régionale d'investissement est toujours respectée.

Enfin, je ne m'attarderai pas sur les projections quinquennales et sur le respect du plan de gestion dès lors que celui-ci date de près de six ans, que sa valeur est nulle car en rien représentative, et qu'il sera actualisé dans le courant de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

Le genre d'exposé que je viens de vous faire, budgétaire et prospectif sur la politique qui sera menée dans l'année qui suit, mérite toujours une conclusion ou un condensé des éléments importants.

Cependant, le contexte sanitaire, les perspectives financières et plus largement l'incertitude dans laquelle nous vivons toutes et tous aujourd'hui rend cet exercice plus difficile.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà exprimé, ce budget 2021 comporte une série d'inconnues et d'hypothèses notamment sur la crise, sa durée, son dénouement et je suis bien en mal de dire si la vérité budgétaire sera conforme ou non à la vérité sanitaire. Néanmoins, ce budget vous est une nouvelle fois présenté à l'équilibre.

Ensuite, si nous sommes des gestionnaires et qu'à ce titre, nous devons nous inquiéter des problèmes financiers de notre Ville pour les années futures, il est aussi important que nous puissions les relativiser au moment où bon nombre de nos concitoyens et de nos entreprises sont eux-mêmes confrontés à des problèmes financiers bien plus prégnants et immédiats et qui ruineront parfois le rêve d'une vie.

Enfin, nous sommes peut-être ce que l'on appelle une « Grande Ville » mais ce que nous vivons aujourd'hui impacte aussi d'autres communes, la Région, la Belgique et l'Europe, et nous ne sommes donc pas seuls face à ces difficultés et il sera nécessaire

que nous puissions tous être solidaires pour envisager sereinement l'avenir, les changements de paradigmes et l'après-Covid.

Ce qui est par contre certain, c'est que les perspectives financières et budgétaires seront demain moins roses qu'hier, que les prochains travaux budgétaires seront compliqués et nécessiteront une large majorité et un large consensus notamment pour obtenir le soutien nécessaire auprès des autres niveaux de pouvoir. Dans cette mer agitée, majorité et minorité doivent unir leurs forces et leurs relais, dans le seul intérêt de la ville.

Les défis seront importants tant au niveau de la baisse temporaire des recettes des additionnels à l'IPP que des futures dépenses sociales au travers du CPAS ou encore des politiques initiées dans le cadre de la crise par exemple au bénéfice des personnes isolées ou des commerçants pour envisager la reprise, la relance et sauvegarder le tissu des PME qui constitue le maillage économique le plus important de notre pays et de notre commune.

Le défi sera également important au niveau des maisons de repos, de l'accompagnement du vieillissement de notre population ou encore pour continuer d'assurer un enseignement de qualité pour nos enfants également fragilisés par la crise, le confinement ou les cours à distance.

Aujourd'hui, nous parons au plus urgent mais c'est demain que nous devons préparer ensemble l'après-Covid et opérer les choix opportuns pour assurer l'avenir de notre Ville, de ses aînés, de sa jeunesse, de ses écoles, de son tissu commercial, de ses entreprises, de ses associations de terrain sociales, culturelles, sportives, etc.

Malgré les perspectives moroses et inquiétantes que j'ai pu vous exposer, la Ville bouclera son exercice 2021 en équilibre, une nouvelle fois, et elle continuera de mener une politique volontariste de soutien aux acteurs de terrain, durement frappés

par la crise. Des politiques innovantes seront impulsées en matière de soutien commercial, de revitalisation urbaine, d'émancipation culturelle, d'aménagements de voirie, d'égouttage ou de trottoirs, d'aires de jeux pour enfants, de terrains de sport ou encore d'attractivité touristique. Nous serons plus que jamais au rendez-vous de la solidarité pour les plus fragiles et démunis. Nous accélérerons nos transitions vers une ville plus durable, plus mobile, plus agile, plaçant continuellement le capital humain, dont l'enfance et l'école, au cœur de nos projets. Nous soignerons les questions de convivialité, de biodiversité, de propreté et de sécurité. **Près de 60 millions d'euros d'investissements sont ainsi prévus à notre budget 2021. Ils contribueront à conjuguer Namur au futur.**

Voilà qui clôture mon intervention sur le budget 2021. **Un budget incontestablement façonné par la vigueur et la rigueur.** Comme d'habitude, je reste à votre disposition, avec les autres membres du Collège, pour répondre à vos éventuelles questions et vous apporter toutes précisions utiles.

\*\*\*\*\*